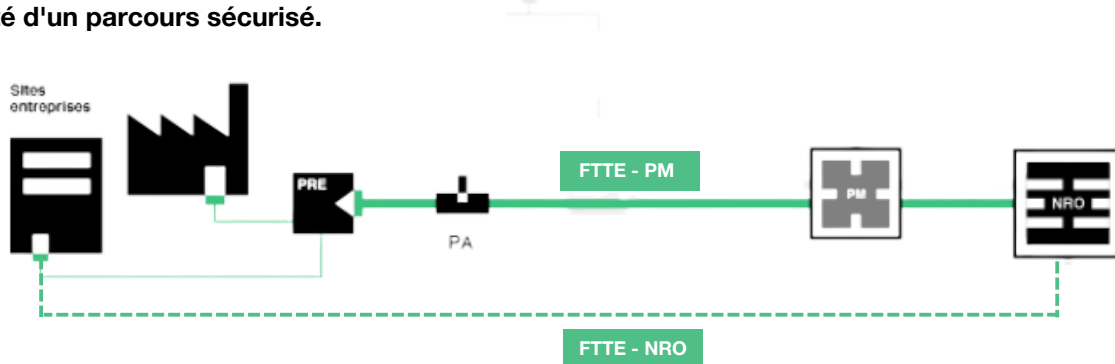


FTTE Passif

Raccorder les locaux professionnels et les sites publics en fibre passive sur le réseau mutualisé du Réseau d'Initiative Publique.



Cette offre de FTTE Passif garantie d'offrir à vos clients une qualité de service supérieure et la fiabilité d'un parcours sécurisé.



Deux offres sont disponibles :

- FTTE Passif - Nœud de Raccordement
- FTTE Passif - Point de Mutualisation



Débit
2Mbps à 1Gbps



Interruption Maximale de Service
9h par an



Délais de livraison
50 à 75 jours calendaires



Garantie de Temps de Rétablissement
4h du lundi au samedi de 8h à 18h

Votre parcours client

1. Contractualisation



Les contrats à signer en prérequis

Accord Cadre, RGPD, Espace Opérateurs et e-services
Pour le FTTE Passif NRO : Contrat Hébergement NRO
Pour le FTTE Passif au PM : Conditions d'Accès aux lignes FTTH



Une fois les prérequis signés, l'ensemble du catalogue d'offres du Réseau d'Initiative Publique (RIP) est accessible à la contractualisation.

2. Accès à votre Espace Opérateurs RIP



Un espace client digital unique et sans frais est mis à votre disposition.

Accédez à vos e-services pour effectuer toutes vos opérations et gérer ainsi votre activité en toute autonomie 7j/7 24/24. Retrouvez également les informations pratiques : vos contrats, vos actualités, vos factures, un espace documentaire...

3. Prise de Commande

Passer directement vos commandes dans votre Espace Opérateurs RIP.



Avant-vente



Commande



Après-vente

Accès
FTTE Passif

Eligibilité Opérateur
outil d'éligibilité

FCI
outil de commande
et de suivi

e-SAV
Signalisation
outil de signalisation

